

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2007/018707**
n°de gestion : **1995B02165**
n°SIREN : **401 870 936 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 29/08/2007 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

IN EXTENSO AUDIT société anonyme à conseil d'administration

81 boulevard Bataille de Stalingrad 69100 Villeurbanne -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal du conseil d'administration (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

IN EXTENSO AUDIT
Société Anonyme au capital de 38.112 euros
Siège social : 81 Boulevard Stalingrad
69100 VILLEURBANNE
401 870 936 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2007**

L'an deux mille sept,
Le quatorze mars
A midi,

Les Administrateurs de la Société IN EXTENSO AUDIT se sont réunis en Conseil au siège social de la Société IN EXTENSO NATIONAL sis au 185 Avenue Charles de Gaulle à Neuilly sur Seine (92200), sur convocation du Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration en remplacement du Président démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Agrément de nouveaux actionnaires :
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il résulte du registre de présence que sont présents ou représentés à cette réunion :

- Monsieur Gérard ESTIVAL,
- La Société IN EXTENSO OPERATIONNEL - IEO, représentée par son représentant permanent, Monsieur Philippe FORGUES,
- La société DELOITTE ET ASSOCIES, représentée par Monsieur Alain PONS,
- Monsieur Jean-François DEVILLARD.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Gérard ESTIVAL préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Il est donné lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

CHANGEMENT DE DIRIGEANT

Monsieur Gérard ESTIVAL prend ensuite la parole et expose aux membres du Conseil qu'en raison de son départ à la retraite, il souhaite démissionner de ses mandats d'Administrateur, Président du Conseil et Directeur Général de la Société.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement et propose la candidature de Monsieur Jean-François DEVILLARD.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société. Il lui donne également quitus plein et entier pour l'exercice de ses mandats.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Monsieur Jean-François DEVILLARD en qualité de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Gérard ESTIVAL, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée, en 2011, à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jean-François DEVILLARD organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration.

Il est rappelé que Monsieur Gérard ESTIVAL occupait également les fonctions de Directeur Général de la Société et qu'il convient de désigner un nouveau Directeur Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Jean-François DEVILLARD, Président du Conseil d'Administration, pour assumer la direction générale de la Société pour la durée de son mandat d'Administrateur.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Jean-François DEVILLARD jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

La rémunération du Directeur Général sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-François DEVILLARD fait savoir au Conseil qu'il accepte les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfait à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats., et souhaite remercier les membres du Conseil de la confiance qu'ils lui témoignent.

AGREMENT DE NOUVEAUX ACTIONNAIRES

Le Président explique ensuite aux membres du Conseil qu'en conséquence des opérations de rapprochement réalisées par le Groupe IN EXTENSO, les personnes suivantes vont acquérir, à terme, la qualité d'actionnaire de la Société :

- Christian BARDET
- Jacques BOURBON
- Michel GAUTHIER
- Hervé BARDIN
- Bertrand DULONG DE ROSNAY
- Françoise GRIMAUD-PORCHER



- Pascal LEVIEUX
- Christian PHILIP
- Pascal POTIRON
- Jacques RUINET

- Marc MANCINI
- Raoul POINSIGNON
- Jean-Michel ROUBINET
- Pierre UGO

...

- Dominique FILOCHE
- Jean-Pierre LOIZEAU
- Cyrille PETIT
- Marc SCHIEHLE
- Michèle TOUSSAINT

- Pierre GIULIANA
- Alain MUELLE
- Sébastien RETAUX
- Edouard THALGOTT
- Roland WEYAND

Il s'ensuit que, conformément aux dispositions statutaires, le Président demande aux Administrateurs de bien vouloir agréer en qualité de nouveaux actionnaires les personnes listées ci-dessus.

Agrément

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'agréer en qualité d'actionnaires de la Société, à compter de ce jour et sous réserve de la signature des ordres de mouvement correspondants :

- Christian BARDET
- Jacques BOURBON
- Michel GAUTHIER
- Pascal LEVIEUX
- Christian PHILIP
- Pascal POTIRON
- Jacques RUINET

- Hervé BARDIN
- Bertrand DULONG DE ROSNAY
- Françoise GRIMAUD-PORCHER
- Marc MANCINI
- Raoul POINSIGNON
- Jean-Michel ROUBINET
- Pierre UGO

...

- Dominique FILOCHE
- Jean-Pierre LOIZEAU
- Cyrille PETIT
- Marc SCHIEHLE
- Michèle TOUSSAINT

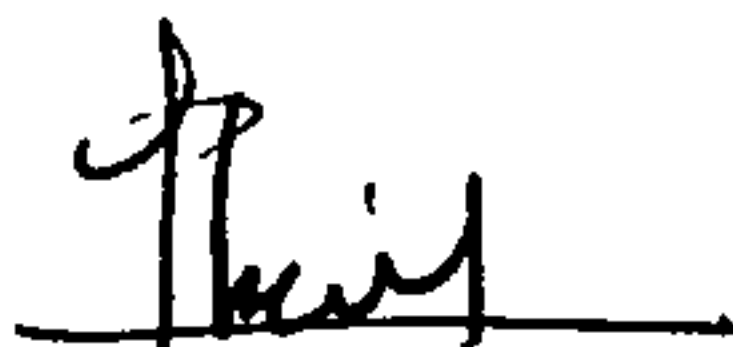
- Pierre GIULIANA
- Alain MUELLE
- Sébastien RETAUX
- Edouard THALGOTT
- Roland WEYAND

Le Conseil donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président



Un Administrateur

